



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES OBLIGATAIRES

DU MARDI 30 JANVIER 2024 A 11H

## FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Nous soussignés,

**Société**<sup>1</sup>.....

Sise<sup>2</sup>.....,

immatriculée au Registre du Commerce de.....sous le numéro.....;

**Ou**

Je soussigné(e),

Monsieur ou Madame .....

domicilié(e).....

titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°..... ;

Propriétaire de<sup>3</sup>.....obligations de BANK OF AFRICA, ainsi que l'atteste la certification de dépôt délivré par l'établissement dépositaire de mes obligations, après avoir pris connaissance du projet des résolutions proposées au vote de l'**Assemblée Générale Ordinaire des Obligataires qui sera tenue le mardi 30 janvier 2024 à 11 heures**, joint à la lettre de convocation que vous m'avez adressée (**Assemblée Générale**) ;

déclare, conformément aux dispositions de l'article 131 bis de la Loi n° 17-95, émettre les votes suivants relativement aux résolutions figurant sur l'avis de convocation (dont le texte figure en annexe) :

Résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire des Obligataires				
	1	2	3	4
Sens du vote	Pour			
	Contre			
	Abstention			

Fait à .....le.....

Signature :

<sup>1</sup> Dénomination sociale

<sup>2</sup> Adresse du Siège Sociale

<sup>3</sup> Nombre d'obligations

## NOTE IMPORTANTE

- Le formulaire de vote par correspondance, ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention, n'est pas pris en considération pour le calcul de la majorité des voix.
- Pour être pris en compte, le présent formulaire doit comporter toutes les mentions requises.
- Le présent formulaire vaut pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.
- Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si ce formulaire parvient à l'adresse indiquée ci-après, **deux jours** au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale.

Le présent formulaire est à retourner au Siège Social de la Société sis 140, avenue Hassan II, Casablanca – Maroc-, à l'attention du Pôle Gouvernance et RSE Groupe, assorti de tout document prouvant, le cas échéant, les pouvoirs du représentant de l'obligataire personne morale.

L'ensemble de la documentation, tel que prévu par loi 17-95, est disponible sur le site Internet de la Banque : [www.ir-bankofafrica.ma](http://www.ir-bankofafrica.ma).